

ble d'arracher de leurs mains le patrimoine de ses ancêtres. C'était la ruine, bien plus, c'était la honte, et la fière citadelle dut tressaillir en entendant résonner les pas de messires Diesbach, La Pierre, Patronel et Pétroman qui venaient savoir par eux-mêmes si le gage valait le prêt. La noblesse du Bugey s'en émut, la cour s'en inquiéta ; on ne pouvait pas laisser se déshonorer un des grands noms de la Savoie. La famille, en premier lieu, s'interposa. Anne-Françoise de Chalant, sœur d'Etienne-Philibert, n'avait pas reçu la dot que son père lui avait promise en la donnant en mariage à Claude de l'Aubespain, seigneur de l'Aubespain et de Cessiat. Cette dot était hypothéquée sur Varey. Claude et Philibert de l'Aubespain, issus de ce mariage, réclamèrent et, s'adressant au souverain, firent valoir et leurs droits de priorité et l'affront qui résulterait pour la noblesse si une citadelle de cette importance tombait entre les mains d'une société d'usuriers.

Emmanuel-Philibert le comprit, et prenant en considération les services de la maison de Chalant (1), il acquit lui-même, en 1560, le droit des prêteurs allemands, leur rendit les sommes avancées et se mit en possession de Varey.

Cette place était si importante sur la frontière, elle garantissait si bien de ce côté l'entrée de la Savoie, que le duc en étant le maître voulut la conserver ; Claude de l'Aubépin dut

(1) « Peu après fut conclue la paix de l'an 1559 entre les roys de France et d'Espagne, par laquelle on rendit 198 places où le roy tenoit garnison, et fut arrêté le mariage de Marguerite de Valois sœur du roy Henry second avec Emmanuel-Philibert duc de Savoye, auquel ensuite dudit traité, on rendit la Bresse, Bugey, Valromey, la Savoye et le Piémont..... En exécution de ce traité, Emmanuel-Philibert, étant à Paris, députa, le 8 juillet 1559, Amé, comte de Chalant, maréchal de Savoye et chevalier de son Ordre pour prendre la réelle possession de tous ses États.. » Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*, p. 106.